

## **Les enjeux de la formation à la conduite:**

Le but recherché lors de la formation est de parvenir à ce que l'apprenant devienne un conducteur efficace, autonome et apte à gérer un maximum de situations de conduite différentes, en ville, à la campagne et sur axes rapides.

L'enseignant adapte sa formation en fonction de l'élève de façon à l'amener à un niveau suffisant pour qu'il puisse se déplacer en sécurité et sans mettre autrui en danger et principalement les usagers vulnérables (piétons, deux roues).

De part son discours, le moniteur se doit de véhiculer une culture de sécurité routière et des bons comportements. Il doit également sensibiliser le futur conducteur à l'impact environnemental des transports individuels et aux alternatives qui se développe (covoiturage, transport en commun...).

Si l'élève est en difficulté dans sa formation, le moniteur propose des alternatives (conduite supervisée, boîte automatique...) visant à trouver une solution pour amener la personne au niveau d'exigence de l'examen pratique.

## **Le déroulement de la formation**

**Le déroulement d'une formation se déroule comme suit:**

En noir ce qui est commun aux formations

En bleu ce qui est spécifique à la conduite accompagnée et supervisée.

En vert ce qui est spécifique à la conduite accompagnée.

- Le futur élève et ses parents souvent, prennent des renseignements de différentes façons (visite à l'agence, téléphone, mail). Les renseignements sont donnés par un formateur et se doivent d'être précis sur le déroulement, la partie administrative et la partie financière de la formation. Le formateur propose le permis à 1€ par jour et l'explique en détail.

- Le futur élève fixe un rendez-vous d'évaluation (durée une heure).

- Suite à l'évaluation et à l'accord des personnes concernées (majeur, représentant légaux..), l'établissement rédige un contrat de formation sur la base de l'évaluation en double exemplaire (un pour l'élève, un pour l'auto école) dont la signature vaut inscription.

- L'élève inscrit peut maintenant accéder à sa formation en ligne (si il l'a prise), et commencer à accéder aux entraînements en salle.

- L'établissement planifie les six cours de sécurité routière obligatoires de l'élève en tenant compte de ses disponibilités.

- L'auto école fait les démarches d'enregistrement de l'élève sur ANTS.

- Dès que l'élève a un NEPH et que son niveau de connaissance théorique est suffisant la formation pratique peut commencer, sauf refus de l'élève. L'intérêt est de mieux appréhender certaines notions théoriques par des mises en situation concrètes.

- L'élève a des résultats aux entraînements qui permettent d'envisager un passage d'examen d'ETG (code). L'auto école lui donne une notice explicative lui permettant de réserver une place en candidat libre dans l'un des centres agréés.

- L'élève réserve lui même sa place d'examen code (sauf exception) et se rend par ses propres moyens sur le site choisi.

- En cas d'obtention du code, l'élève s'engage à faire suivre son résultat à l'établissement.

- Dès que l'élève a un niveau suffisant, l'auto école convient d'un rendez-vous avec l'élève, le/la/les accompagnateur(s). A la fin de ce rendez-vous préalable de 2 heures et les démarches aux assurances effectuées, commence la conduite accompagnée ou supervisée.

- L'élève et ses accompagnateurs s'engage à revenir à l'auto école pour les rendez-vous pédagogiques obligatoires.

- L'élève continue sa formation à la conduite jusqu'à avoir le niveau requis pour être présenté en examen pratique. Le formateur voit avec lui pour déterminer une période de passage d'examen.

- Quand l'élève est positionné sur une date d'examen, l'auto école fixe (selon les disponibilités de chacun) un cours théorique de 1 heure 30 couvrant l'ensemble des connaissances nécessaires pour répondre aux questions de vérifications posées lors de l'épreuve.

## **Les conditions de passage des épreuves de l'examen du permis de conduire**

### **L'épreuve théorique générale:**

- Suivi du niveau de l'élève et mise à disposition d'une notice explicative pour passer son examen en candidat libre (sauf exception).
- Pas d'accompagnement physique.
- L'élève s'engage à faire suivre à l'auto école son résultat.
- L'établissement peut exceptionnellement passer un élève en candidat auto école suite à des difficultés pour la personne à réserver sa place elle même (pas accès à Internet, pas de carte bancaire, incapacité avec un ordinateur...).

### **L'épreuve pratique:**

- L'établissement gère la totalité de la démarche. Il organise au mieux les passages d'examens en fonction du nombre de places attribuées par la préfecture.
- L'auto école, en accord avec l'élève, fixe une date d'examen et lui remet une convocation.
- L'auto école prépare les bordereaux de convocation et les documents nécessaires.
- Un formateur titulaire du BEPECASER ou Titre Pro accompagne les élèves le jour J, depuis l'auto école jusqu'au centre d'examen sauf si l'élève préfère s'y rendre par ses propres moyens.
- Le formateur s'assure que l'élève possède son livret d'apprentissage et sa carte d'identité à l'avance.
- Le formateur s'occupe de toute la partie administrative de l'examen et se doit de mettre les candidats dans les meilleures dispositions avant, pendant et après l'examen.

- Après l'examen, le moniteur discute avec l'élève de son passage dans l'attente du résultat et le ramène à l'auto école (sauf volonté de l'élève de rentrer par ses propres moyens).

- L'auto école s'engage à prévenir le candidat de son résultat dès qu'elle est en situation de le faire.